Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20261030-54_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 54/26

Le mercredi 30 octobre 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 20 octobre 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane MOREL, M. Lucien COMBES, Mme Véronique BOUGEARD, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Gwendolyne BOULOT
Pouvoirs : Jean-François CLAIRON à Lucien COMBES, Alain MOREL à Jean-François COUROUSSE
Secrétaire de séance : Nadia CHEKKAT

****

OBJET : FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Madame Elodie HAMON, adjointe, annonce que les travaux du lotissement de la rue de l'avenir étant terminé, son budget annexe peut être clôturé.

Il est proposé d'affecter les résultats cumulés du budget annexe lotissement sur le budget principal, de la manière suivante :

L'excédent de 41 104,61 € de la section de FONCTIONNEMENT, est repris :

- A l'article 002 (recettes) de la section fonctionnement du BP 2026, à hauteur de 41 104,61 €

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la proposition d'affectation des résultats présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** la clôture du budget annexe « lotissement lande de la cour neuve » au 31/12/2026
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à procéder aux opérations de reprise de l'excédent comptable
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer la déclaration de cessation d'assujettissement à la TVA

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 6 novembre 2026
- De l'affichage le : 6 novembre 2026